

Assemblée Générale Ordinaire des adhérents au Plan Gan Retraite PERP du 5 octobre 2021

Sommaire

Présentation du Comité de surveillance	2
Rapport d'activité 2020	3
1) Compte de résultat au 31 décembre 2020	4
2) Bilan du plan au 31 décembre 2020	4
3) Rapport du commissaire aux comptes	5
Budget prévisionnel pour 2022	5
Questions diverses	6

La séance est ouverte à 11 heures.

Conditions de quorum et de délibérations :

Selon l'article 27 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si mille adhérents ou un trentième des adhérents au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde Assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de ses adhérents présents ou représentés.

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire, les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Pouvoirs

Pour la présente Assemblée Générale Ordinaire :

- 2 adhérents sont présents,
- 47 adhérents ont donné pouvoir au Président ou à un mandataire.

Le nombre d'adhérents au PERP étant de 3 773, le quorum n'est pas atteint (1/30^{ème}, soit 126 adhérents) sur première convocation. L'Assemblée Générale cesse donc immédiatement pour se réunir sur deuxième convocation.

L'Assemblée Générale cesse donc immédiatement pour se réunir sur deuxième convocation.

Aucune condition de quorum n'étant alors nécessaire, cette nouvelle Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer.

Une nouvelle Assemblée Générale est ouverte à 11 heures 15.

Sommaire

- Présentation du Comité de surveillance
- Rapport d'activité 2020
- Présentation des comptes annuels 2020 – Rapport des commissaires aux comptes
- Budget prévisionnel pour 2022
- Délégation de pouvoirs
- Questions diverses

Présentation du Comité de surveillance

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de surveillance du PERP

Le Comité de surveillance se compose de :

- Membres désignés par le Conseil d'administration du RIP :
 - Bruno BOUNIOL
 - Elie EL HAWA
- Membres élus par l'Assemblée Générale représentant les adhérents du GAN Retraite PERP

- Jean-Jacques DESPRES
- François-Frédéric DUCOS
- Olivier FALLA-ETZOL
- Amédée MENARD

Un poste à pourvoir.

Bruno BOUNIOL

Il serait souhaitable qu'une femme puisse être élue.

Le Comité de surveillance du PERP s'est réuni en visioconférence compte tenu de la crise sanitaire :

- le 17 décembre 2020 pour examiner la situation du PERP et le taux de rémunération proposé par l'assureur sur le fonds en euros ;
- le 15 avril 2021, conformément à la réglementation, afin d'examiner le rapport de l'assureur concernant la gestion du PERP pour l'exercice 2020.

Rapport d'activité 2020

Pierre LE MOINE

Directeur Finances et Risque Groupama GAN Vie

Portefeuille au 31 décembre 2020

4 241 contrats (4 789 au 31.12.2019) :

- Réseau Gan Patrimoine : 1 459 ;
- Réseau Gan Prévoyance : 2 559 ;
- Réseau Gan Assurances : 223.

Les modes de gestion choisis :

- Gestion Horizon : 66 % ;
- Gestion PERP : 29 % ;
- Gestion Libre : 5 %.

Taux de participation aux bénéfices

Pour 2020, le fonds en euros a été revalorisé au taux de 0,9 %.

Évolution des cotisations

Au 31 décembre 2020, le montant des cotisations de retraite s'élève à 15,3 millions d'euros contre 12,9 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une hausse significative de 19 %. La prime moyenne annuelle globale s'élève à 1 525 euros. Au 31 décembre 2020, les unités de compte représentent 59 % des cotisations.

Évolution des prestations

Sur l'exercice 2020, les prestations versées représentent 7,1 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, 15 rentes sont en service.

Évolution des encours

Au 31 décembre 2020, le montant des provisions mathématiques des contrats en phase de constitution s'élève à 25,9 millions d'euros (dont 88,1 % en unités de comptes). Le montant des provisions mathématiques relatives aux rentes en service au 31 décembre 2020 est de 1,6 million d'euros.

1) *Compte de résultat au 31 décembre 2020*

Le compte de résultat s'établit à 19 522 604 euros, décomposés en charges et en produits :

Charges

Les charges se décomposent comme suit :

- charges des sinistres : 7 362 547 euros ;
- charges des provisions à 8 280 798 euros ;
- participation aux résultats : 127 709 euros ;
- frais d'acquisition et d'administration à 674 573 euros ;
- et des charges des placements à 25 685 euros.
- et ajustement ACAV (- values) de 3 050 844 euros.

Produits

Concernant les produits, il est comptabilisé 15 345 604 euros de primes, 214 391 euros de produits de placement, et 3 962 609 euros au titre de l'ajustement ACAV (plus values).

2) *Bilan du plan au 31 décembre 2020*

A l'actif, d'un total de 70 815 566 euros, il est comptabilisé :

- 6 089 944 euros pour le capital souscrit non-appelé ou compte de liaison siège ;
- 7 955 307 euros pour les placements ;
- 28 426 625 euros de provisions techniques des contrats en unités de compte ;
- 1 479 182 euros pour les créances ;
- 25 202 267 euros pour les autres actifs ;
- 1 662 241 euros pour les comptes de régularisation de l'actif.

Le passif se compose de :

- 0 euro de capitaux propres à zéro ;
- 0 euro de résultat de l'exercice ;
- 6 733 565 euros de provisions techniques ;
- 28 426 625 euros pour les engagements libellés en unités de compte ;
- 35 212 730 euros pour les autres dettes ;
- 442 646 des comptes de régularisation du passif.

Pierre LE MOINE

Evoquons l'opération Paquetage 83 : les nouveaux Plan d'Épargne Retraite sont compartimentés en fonction de l'origine de l'épargne. Le compartiment qui reçoit l'épargne issue des versements obligatoires de l'employeur constitue le seul à ne pas pouvoir sortir en capital.

Nous avons identifié des clients proches de l'âge de la retraite et dont les montants de provisions mathématiques étaient supérieurs au seuil de sortie en capital et leur avons indiqué que dans l'hypothèse où ils souhaitaient sortir en capital, ils pouvaient procéder à l'opération de transformation (Article 83 vers PERP puis PERP vers PERIN), qui a remporté un franc succès.

3) Rapport du commissaire aux comptes

Bruno BOUNIOL

Le Commissaire aux Comptes du PERP a rendu son rapport sur les comptes 2020 qui ont été présentés. Ce rapport certifie que ces comptes sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères.

Bruno BOUNIOL donne lecture de la première résolution :

« L'Assemblée Générale, après présentation des comptes du plan « Gan Retraite PERP » pour l'exercice 2020, et du rapport du commissaire aux comptes, approuve ces comptes ».

Vincent ROUHIER

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Aucun adhérent n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Budget prévisionnel pour 2022

Vincent ROUHIER

Expert-comptable

L'augmentation du montant des charges s'explique par la volonté du Conseil d'administration et du Comité de surveillance de répartir certaines charges directes sur l'ensemble des trois sous-sections de l'association composées par les PERP et le PERIN ; le montant de charges à couvrir atteindrait 18 811 euros en 2021 et 18 934 euros en 2022.

En outre, sachez que le flux financier issu des droits d'entrée des adhérents ayant cotisé a été isolé sur un compte bancaire, qui couvre l'ensemble de cette somme de 18 000 euros. Une fois cette trésorerie épuisée, nous sommes autorisés par la loi à effectuer un prélèvement sur les actifs du Plan, pour un montant relativement faible, et ce afin de financer le fonctionnement des instances du PERP. D'où l'importance de pouvoir travailler sur la base d'une structure de coûts homogène.

Nous disposons actuellement de 130 000 euros sur le compte bancaire du PERP, somme qui nous permet de financer les dépenses pour les sept à huit années à venir.

Bruno BOUNIOL donne lecture de la deuxième résolution :

« L'Assemblée Générale, après présentation par le Comité de surveillance du plan du budget prévisionnel pour l'exercice 2022, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 des statuts, autorise le Comité à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5.000 euros ».

Vincent ROUHIER

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Aucun adhérent n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Bruno BOUNIOL donne lecture de la troisième résolution :

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires ».

Vincent ROUHIER

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Aucun adhérent n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 35.